



1. Pourquoi un carnet de route ?

De 2011 à 2013, notre diocèse de Tournai a vécu un synode diocésain. Ce synode a coïncidé avec la célébration du 50^e anniversaire de l'ouverture du Concile Vatican II. L'histoire de l'Église démontre qu'il faut plusieurs dizaines d'années pour qu'un Concile œcuménique porte ses fruits ; cela reste vrai à notre époque, malgré les moyens de communication beaucoup plus faciles et rapides que nous connaissons aujourd'hui. Certains aspects du Concile Vatican II ont déjà porté de nombreux et beaux fruits dans notre Église diocésaine de Tournai : la conscience que l'annonce de l'Évangile est la tâche de tous les baptisés, la part que chaque membre du Peuple de Dieu est appelé à prendre pour faire vivre l'Église, l'importance de la Parole de Dieu comme source de l'agir chrétien et de la vie spirituelle, la liturgie comprise comme l'action de tout le Peuple de Dieu, le dialogue œcuménique et interreligieux, l'ouverture bienveillante au monde qui est le nôtre en partageant ses joies et ses espérances, ses tristesses et ses angoisses, l'implication de l'Église auprès des plus pauvres et avec eux, pour la construction d'un monde meilleur qui soit comme un germe du Règne de Dieu.

Comme pour toute réalité vivante, l'Église évolue. Elle est « toujours à réformer », comme aimait dire le pape saint Jean XXIII. Cette adaptation nécessaire de l'Église s'inscrit dans l'évolution plus large de notre monde. Certaines évolutions de notre temps nous apparaissent spontanément comme étant riches de promesses et de mieux être ; d'autres peuvent nous poser question, voire nous inquiéter. Les avancées technologiques fulgurantes, les mélanges toujours plus importants de population, la manière de concevoir la liberté individuelle et la privatisation des options de vie concrète : tout cela nous fait vivre aujourd'hui dans un monde pluriel et largement sécularisé, au sens où ce n'est plus le sentiment religieux ou l'influence d'une religion qui dicte l'agir individuel et collectif. Cela peut conduire certains croyants à des extrêmes : soit à diluer la foi qu'ils ont reçue en héritage, soit à la vivre de façon crispée. Notre Église catholique en Hainaut, pour sa part, tient à affirmer que notre Dieu aime le monde et les hommes d'aujourd'hui, que le Christ nous précède sur les chemins que nous empruntons quotidiennement – chemins sur lesquels il nous envoie – et que l'Esprit-Saint continue à souffler en nous réservant d'heureuses surprises.

C'est vrai, les catholiques en Hainaut font l'expérience de devenir une minorité. En même temps, notre Église diocésaine a plus que jamais conscience d'avoir à témoigner du Christ vivant aujourd'hui parmi nous, et à transmettre le bel et grand héritage de la foi chrétienne, qui a profondément imprégné le paysage et nos populations, et qui aujourd'hui encore peut réjouir le cœur de nos frères et sœurs en humanité. Le synode diocésain avait choisi pour devise cette phrase de Jésus : « Je suis venu pour que tous aient la Vie, la Vie en abondance »

(Jn 10,10). Et le pape François ne cesse de nous rappeler que l'authentique joie de l'Évangile renaît dans les cœurs, dès qu'on ose partager la foi que l'on a reçue. Aujourd'hui encore, Jésus nous dit : « Allez » !

Le présent document est un fruit du synode et de sa mise en œuvre dans l'Unité pastorale de Binches-Estignes. Celle-ci évolue progressivement vers une Paroisse nouvelle, sur base des décrets synodaux promulgués le 30 novembre 2013. Ce carnet de route est élaboré au terme de l'année « Refondation », dans un travail de réflexion mené par les chrétiens de l'Unité pastorale, accompagnés par l'Équipe diocésaine d'animation pastorale. Relu par notre Évêque, co-signé par lui et par le curé qui préside l'Unité pastorale, il engage celle-ci pour les trois années à venir. Au terme de cette étape, une évaluation du chemin parcouru sera nécessaire, en vue d'actualiser le carnet pour la route des années suivantes.

Le présent carnet de route se doit d'abord de préciser l'horizon visé, et ce que cela implique comme attitude ; pour garder le cap, il est capital de se le rappeler régulièrement. Il énumère ensuite les décisions mûries en cette année « Refondation » 2015-2016, décisions qui engagent pour les trois prochaines années et qui sont les fondations de la future Paroisse nouvelle envoyée en mission par notre Évêque ; enfin, il balise les étapes ultérieures à envisager, de façon à ce que les chrétiens en route parmi les habitants de Binche-Estignes forment la « Maison que Dieu lui-même construit » (1 Co 3, 9).

2. L'horizon vers lequel avancer : une Église qui soit « sacrement » du Christ

Dans sa lettre pastorale du 30 novembre 2014 « Pour que tous aient la Vie, la Vie en abondance » (pp. 6 à 33), Mgr Harpigny explique comment s'est progressivement imposée à lui la question fondamentale qu'il estimait devoir poser au Peuple de Dieu en Hainaut : **comment être pour aujourd'hui une Église qui soit « sacrement » du Christ ?**

Cette question repose sur une conviction essentielle à la foi chrétienne : **le Christ est venu pour les êtres humains de tous lieux et de tous temps, et donc pour les habitants du Hainaut d'aujourd'hui !** En Jésus mort et ressuscité, Dieu ne cesse de manifester son amour immense pour l'humanité entière, qu'il souhaite faire vivre de son Esprit.

Cette conviction essentielle implique, dans l'environnement sécularisé qui est le nôtre, une **première « conversion pastorale »** : les ministres au service de l'Évangile ne peuvent se contenter d'être les « aumôniers » des catholiques – c'est-à-dire se satisfaire de se mettre au service de ceux qui sont déjà des croyants qui se réunissent – mais ils sont envoyés à tous les hommes. Plus largement, la mission de l'Église comme telle – et donc de toute Paroisse – doit avoir comme préoccupation constante de proposer le Christ à ceux qui ne l'ont pas encore rencontré ; elle ne peut concentrer l'essentiel ou l'exclusivité de son action à nourrir la foi de ceux qui sont déjà catholiques. Cela implique une **deuxième « conversion pastorale »** : transformer l'action ecclésiale pour aller à la rencontre de nos contemporains, et non pas attendre que ceux-ci s'intègrent purement et simplement dans les manières de faire et de vivre en Église qu'ont ceux qui actuellement la fréquentent.

À cet égard, des propos essentiels du Concile Vatican II demeurent d'une actualité étonnante : *« Le Christ est la lumière des peuples ; réuni dans l'Esprit Saint, le saint Concile souhaite donc ardemment, en annonçant à toutes les créatures la bonne nouvelle de l'Évangile,*

répandre sur tous les hommes la clarté du Christ qui resplendit sur le visage de l'Église (cf. Mc 16, 15). L'Église étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain ». (Constitution dogmatique Lumen Gentium, n°1).

Cette conviction que le Christ est susceptible de parler à tout être humain est comme vérifiée par un phénomène en expansion lente mais réelle : chaque année, de plus en plus d'adultes en Hainaut veulent devenir chrétiens ou renouer avec la foi de leur baptême jadis reçu ! Les chemins de cette rencontre avec le Christ sont variés et parfois surprenants. Dans les temps actuels, il n'est pas rare que ce soit à partir d'une liturgie bien déployée que des personnes étrangères à la foi chrétienne soient touchées par le mystère de Dieu. Les « pratiquants habituels » l'oublient trop souvent : nos rites et nos sacrements, la beauté du patrimoine chrétien habité par une véritable communauté, ont la capacité d'ouvrir une brèche dans un univers occidental où la dimension transcendante de l'existence est étouffée. Cela entraîne une **troisième « conversion pastorale »** : la liturgie n'est plus à considérer comme le point d'aboutissement d'un processus d'évangélisation, ou comme un moment spirituel à côté d'une foi qui se veut d'abord engagée dans la réalité sociale, mais elle participe pleinement de la « première annonce » au monde du Christ mort et ressuscité. En particulier, l'Eucharistie dominicale est le signe par excellence de la raison d'être et de la mission de l'Église : offrir d'entrer dans une union intime avec Dieu et former un peuple qui annonce l'unité du genre humain. Cela appelle une **quatrième « conversion pastorale »** : retrouver un art de célébrer l'Eucharistie dominicale qui nourrisse profondément la vie d'hommes et de femmes qui cherchent à rencontrer le Christ et à vivre de lui durant la semaine.

Cet horizon a été la visée du synode diocésain de Tournai, du début à la fin de son processus. Les quatre conversions évoquées ci-dessus sont en quelque sorte des passages obligés pour y être fidèle. Quant aux 60 décrets du Cahier des décrets synodaux promulgués le 30 novembre 2013, ils « *donnent des repères pour devenir en quelque sorte 'sacrement' de l'union avec Dieu et de l'unité du genre humain* » (Cahier des Décrets synodaux, note préliminaire, p. V).

3. À court terme : les pas à faire maintenant, discernés durant l'année Refondation

Dans la foulée de l'assemblée du 15 septembre 2015 où il fut rappelé aux baptisés de la région du Centre quels étaient les grands enjeux du synode et de l'Église de demain chez nous, des Groupes de Travail se sont mis en place dans notre Unité pastorale de Binche-Estennes et ont discerné les pas les plus urgents pour avancer vers une Église locale qui soit davantage sacrement du Christ.

Au terme du discernement mené durant l'année Refondation, voici ce qui apparaît comme actions prioritaires pour les trois années à venir.

❖ La catéchèse et l'initiation chrétienne

La catéchèse, « faire résonner la parole », s'adresse à tous et est intergénérationnelle. Elle est une nécessité essentielle pour la communauté chrétienne.

L'Unité Pastorale s'inscrit dans la dynamique du renouveau de la Catéchèse (Éveil à la Foi, Devenir chrétien, Vivre en chrétien, Grandir dans la Foi) mis en place dans l'ensemble du diocèse depuis septembre 2015.

Pour déployer l'initiation chrétienne et la catéchèse de l'Unité Pastorale, une équipe de l'initiation chrétienne et de la catéchèse est en place et est composée de 6 membres, y compris l'animatrice en pastorale Marie-Christine Wiederkehr en responsabilité pour cette mission (décret 9).

❖ **La liturgie**

Célébrer est le centre de notre foi. Nous avons besoin d'une liturgie vivante et conviviale dans le respect des normes et des rites qui nous permettent de pénétrer au cœur de l'initiation chrétienne et de nous donner des possibilités d'exprimer notre foi. Nous nous rappelons que nous sommes au service de la liturgie et que celle-ci n'est pas notre propriété.

L'Eucharistie est la célébration essentielle de notre foi. La liturgie doit nous faire entrer dans la joie de vivre ensemble, à travers l'écoute de la Parole de Dieu, le mystère pascal du Christ, le partage du Corps et du Sang du Christ (décret 33).

Dans cette perspective, les priorités suivantes sont dégagées :

- Création d'une équipe liturgique, sous la responsabilité du curé, afin d'harmoniser la liturgie dans les différents lieux de culte tout en préservant les spécificités et sensibilités des différentes communautés (décret 9).
- Soigner l'accueil, et encore plus particulièrement lorsqu'il y a un baptême durant la messe dominicale. Pour ce faire, responsabiliser une ou deux personnes par clocher.
- Plus que solenniser, il s'agit de faire sans précipitation ni maladresse les gestes et paroles liturgiques, ainsi que les processions durant les célébrations.
- Laisser un bref temps de prière après la communion.
- Organiser une fois l'an une célébration à destination des enfants et des jeunes de nos clochers propice à des moments d'échanges et de découvertes.
- Rendre les enfants acteurs de nos liturgies via la procession d'entrée, la procession des offrandes... et leur offrir une explication adaptée de la liturgie de la Parole par une prise en charge durant l'homélie.
- Un point d'attention sera porté à la formation, ainsi qu'au partage d'expériences, des personnes qui portent la communion aux malades. De plus celles-ci seront envoyées en mission lors des célébrations.

L'Eucharistie dominicale doit pouvoir être organisée, de façon systématique tout au long de l'année, en au moins un lieu de culte (cf. décret 33§3) ; c'est le cas actuellement le dimanche à 10h45 à :

- Saint-Ursmer, Binche
- Saint-Rémi, Estinnes-au-Mont

❖ **Les jeunes**

Une équipe de jeunes « +11 ans » sera créée et accompagnée par des adultes qui seront à leur écoute.

Le « noyau de départ » de jeunes proposera différentes activités à d'autres « +11 ans » intéressés en utilisant les moyens de communication adoptés par les jeunes.

Lors des célébrations qui leur sont plus particulièrement destinées, on veillera à utiliser un vocabulaire et des textes adaptés (évangile des enfants, prière eucharistique bien choisie, homélie à la portée des plus jeunes...) et on se montrera ouvert aux idées de changement (textes, musique, décoration florale, dessin...)

Il est nécessaire de nouer des liens entre l'Unité Pastorale Refondée (UPR) et les écoles en établissant une collaboration active entre des représentants de l'UPR et les enseignants (décret 10), notamment en annonçant ce qui se fait en paroisse pour les enfants, les jeunes et les familles. Inversement, annoncer en paroisse ce qui se fait dans les écoles.

❖ **Les malades, les personnes âgées et les aînés**

Une équipe sera créée afin de superviser la mise en place des projets suivants :

- Création d'un numéro central permettant d'organiser un covoiturage à la demande (célébrations, réunions...) afin de permettre aux malades, aux personnes âgées et aux aînés de rester en lien avec la communauté.
- Mener une réflexion avec l'équipe de l'initiation chrétienne et de la catéchèse, l'équipe liturgique, l'enseignement afin de favoriser des rencontres intergénérationnelles (à l'occasion d'une fête commune, d'une activité récréative, d'une messe en maison de repos, d'une école de devoirs...)
- Planifier quelques célébrations en dehors des lieux de cultes habituels : en maison de repos, en école... Préparer celles-ci avec les partenaires tels que la pastorale de la santé, la pastorale scolaire et la pastorale des jeunes.
- Développement de moyens afin de se tenir informé et d'informer les « personnes qu'on ne voit plus ».

❖ **La solidarité – L'entraide – Les milieux associatifs**

Le Conseil pastoral aura à cœur de développer la solidarité par l'accueil et l'écoute des personnes en détresse dans un esprit d'ouverture œcuménique, multiculturel dans le respect des convictions et spiritualités de chacun. Afin d'optimiser l'aide au maximum, des formations de sensibilisation à l'approche humaine et sociales seront proposées et des synergies se mettront en place avec des organismes d'aide tels que Caritas, Croix-Rouge, CPAS, Restos du cœur...

❖ **Les fabriques d'église**

Aujourd'hui, les exigences de gestion doivent amener les fabriques à se pencher sur les compétences de la fonction de fabricant. Les réunions « inter fabriques » peuvent faire émerger les compétences de chacun.

Concernant un regroupement de fabriques d'église par commune – Binche et Estinnes (décret 12) – des rapprochements sont déjà en cours. On veillera à les poursuivre et à les intensifier. Ceci afin de renforcer la solidarité, d'être plus cohérent et crédible, plus fort en travaillant ensemble avec l'interlocuteur unique qu'est la commune.

❖ **Le Conseil pastoral**

Création d'un Conseil pastoral unique regroupant des représentants des clochers et des membres issus des différentes équipes (décret 7).

Le Conseil pastoral sera un lieu privilégié de concertation – voir le document diocésain « Le conseil pastoral. Vivre la synodalité en paroisse » paru en janvier 2016.

Le Conseil pastoral travaillera avec l'EAP dans un climat de confiance et de collaboration afin de permettre une bonne articulation entre les demandes et propositions émanant des deux pôles de la paroisse, à savoir le pôle ministériel et le pôle synodal. Avec l'EAP, le Conseil pastoral veillera en priorité à mettre en œuvre, dans les trois ans à venir, le présent carnet de route.

Le Conseil pastoral, présidé par le curé, l'abbé Michel Diricq, se réunira au rythme d'une rencontre trimestrielle. Pour les trois années à venir les instances suivantes seront rendues présentes au Conseil pastoral pour former autant de cellules de vie d'un même corps :

1. clocher Sacré-Cœur de Binche
2. clocher Saint-Ursmer de Binche
3. clocher Notre-Dame du Travail de Bray
4. clocher Sainte-Vierge de Bray
5. clocher Saint-Pierre de Buvrines
6. clocher Sainte-Marie-Madeleine d'Épinois
7. clocher Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche
8. clocher Sainte-Vierge de Péronnes-lez-Binche
9. clocher Saint-Étienne de Ressaix
10. clocher Saint-Remi de Waudrez
11. clocher Sainte-Vierge de Croix-lez-Rouveroy
12. clocher Saint-Remi d'Estinnes-au-Mont
13. clocher Saint-Martin d'Estinnes-au-Val
14. clocher Saint-Joseph de Fauroeulx
15. clocher Saint-Vincent de Haulchin
16. clocher Saint-Martin de Peissant
17. clocher Saint-Remi-et-Médard de Rouveroy
18. clocher Saint-Amand de Vellereille-le-Sec
19. clocher Saint-Ursmer de Vellereille-les-Brayeux
20. équipe de la liturgie
21. équipe de l'initiation chrétienne et de la catéchèse
22. pastorale des visiteurs de malade
23. entraide
24. pastorale de l'enseignement
25. service communication
26. mouvements de jeunesse
27. équipe de pastorale des funérailles
28. groupement des fabriques d'église de Binche
29. groupement des fabriques d'église d'Estinnes

Les personnes désignées pour les trois ans à venir dans chacune de ces instances figurent en annexe de ce carnet de route. Les personnes-relais des clochers reçoivent une certification de notre Evêque, et la personne responsable de l'équipe de l'initiation chrétienne et de la liturgie reçoivent un mandat de l'Evêque.

❖ **Le Centre pastoral**

Le bâtiment situé au numéro 3 de la rue Haute à Binche est désigné pour devenir le Centre pastoral (décret 11). S'y diffuseront toutes les informations concernant la Pastorale diocésaine telle qu'appliquée dans les réalités communales de Binche-Estinnes. Ce lieu, après aménagement, deviendra au quotidien lieu de rencontre, de formation, de communication...

Pour bien reconnaître celui-ci, un panneau en façade identifiant le lieu ainsi qu'un panneau d'affichage à rue reprenant les infos pratiques seront installés.

D'ici la réalisation des aménagements, c'est le numéro 5 de la rue Haute à Binche qui reste le lieu principal de contact.

Pour sa part le secrétariat administratif unique pour l'ensemble des clochers reste au numéro 5 de la rue Haute à Binche.

D'autres lieux rendant visibles des aspects de la mission de l'Église dans les divers clochers de l'Unité Pastorale Refondée ne sont pas exclus avec notamment l'organisation d'un centre spirituel à la chapelle de l'Étoile à Waudrez.

❖ **La convivialité**

Création d'une équipe organisatrice de grands événements de convivialité pour la l'Unité pastorale refondée (une journée annuelle, une table ouverte annuelle, rallye découverte inter-clochers...). On pourra s'inspirer du décret 34 pour la mise en œuvre de celle-ci.

Ouverture des églises des différents clochers en organisant, autant que possible, une permanence.

❖ **La communication**

Afin d'organiser une communication efficace et fiable tant au niveau de la récolte des informations que de leur diffusion, l'équipe « communication » sera renforcée.

Cette équipe créera :

- Une adresse postale et une adresse mail unique pour recevoir et émettre toute information.
- Un agenda mensuel.
- Une brochure de présentation de la Paroisse nouvelle de façon attractive, simple et pratique.
- Pour chaque clocher, un dépliant de présentation (historique, Saint Patron...) à déposer au fond de l'église.
- Un nouveau logo.

Le Centre pastoral est un lieu important pour la communication. Toutefois, on veillera à uniformiser l'affichage dans la Paroisse nouvelle à l'intérieur et à l'extérieur des églises.

Le site internet (www.paroisse-binche-estinnes.be) est un outil précieux qui pourra encore être développé et étoffé de façon optimale.

4. À moyen terme : continuer à mettre en œuvre les décisions du synode diocésain

Pour évoluer vers une Paroisse nouvelle, voici ce que demandent encore les décrets du synode diocésain. Ces éléments sont repris dans l'ordre où ils sont présentés dans le cahier des décrets synodaux auquel il convient de se référer, en sachant que, pour certains d'entre eux, diverses fiches de travail ont été élaborées par les services pastoraux diocésains concernés, pour guider leur compréhension et leur mise en œuvre.

- Mise en place d'une seule ASBL de gestion matérielle pour la paroisse (décret 12)
- Mise en place d'une équipe de la diaconie (décret 9, cf. fiche « diaconie »)
- Collaboration avec les maîtres de religion catholique de l'enseignement officiel (décret 10, cf. fiche « 7 clés pour que l'école rencontre la paroisse », et balises des services diocésains de l'enseignement)
- Réflexion fondamentale et action sur le sens profond de la liturgie et en particulier de l'eucharistie dominicale (décrets 32-33)
- Mise en place d'un service d'accueil pour la célébration du dimanche (décret 34, en lien avec les décrets 32-33)
- Formations pour les acteurs liturgiques (décret 35)
- Formations à la prière (décret 36)
- Mise en place de liens avec des lieux-sources (décret 39) et de groupes de partage de la Parole et de vie (décret 40)
- Liens à établir avec une communauté de vie consacrée (décret 42)
- Réflexion sur les relations entre paroisse nouvelle et les prêtres qui y vivent (décret 52)

5. Paroisse nouvelle ou Unité Pastorale refondée ?

En guidant la route pour les trois années à venir, le présent carnet laisse bien entendre que c'est un long chemin que le synode diocésain nous invite à prendre. C'est surtout un chemin d'évolution en profondeur auquel le synode diocésain de Tournai nous invite, personnellement et communautairement. Le décret 16 parle d'un processus qui démarre en 2014, et qui doit engager toutes les Unités Pastorales du diocèse dans les cinq années à venir à partir de 2014 (cf. aussi décret 4).

Le changement officiel et formel qui, au plan canonique, transformera les Unités Pastorales en Paroisses nouvelles (au nombre de 49 pour le diocèse, fusionnant les 576 paroisses actuelles) se fera par un décret de notre évêque, quand les éléments canoniques et civils seront suffisamment mûrs pour opérer ce changement juridique.

En attendant, il vaut donc mieux rester dans l'appellation « Unités Pastorales », que l'on qualifiera de « refondées » au terme de l'année de Refondation qui lance structurellement l'évolution vers la Paroisse nouvelle. On évitera donc de parler, de manière officielle (et notamment dans les organes de communication) de « Paroisse nouvelle » avant l'heure... Même si on peut le faire officieusement, pour stimuler peu à peu les évolutions de mentalité, de même qu'il sera bon de s'habituer dès maintenant à l'emploi de l'appellation « clocher » pour évoquer les paroisses actuelles.

Plus fondamentalement que les mots – qui ont leur importance – c'est la démarche de fond, et les conversions pastorales qui l'impliquent, qui doivent mobiliser l'attention et les énergies

des baptisés de notre Église diocésaine, appelée à être « sacrement du Christ » pour les habitants de notre Hainaut.

xxXxx

Ce carnet engage l'Unité Pastorale Refondée de Binche-Estinnes pour les trois ans à venir, à dater de ce 25 septembre 2016.

+ Guy Harpigny, Évêque de Tournai

Abbé Michel Diricq, Curé